

On s'abonne, à Lyon, au bureau du journal, rue de la Fromagerie, n. 7, au 2.^e — Chez M. BAUREUR, libraire, rue St-Dominique. — GOURY, au cabinet littéraire, place des Célestins. — LEGRAS cadet, chef d'atelier, rue Confort, n. 11.

A la Croix-Rousse, au cabinet littéraire, Grande-Rue, n. 10.

A St-Étienne, chez M. HEDDE, directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers. — SILVENT, place de l'Hôtel-de-Ville, n. 57.

A Paris, à l'Office-Correspondance de MM. Lepelletier et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 18. Et chez tous les Directeurs des postes.

L'ÉCHO

PRIX DE L'ABONNEMENT :

1 f. 25 c. pour 1 mois. — 7 f. pour 6 mois.
5 f. 50 c. pour 3 mois. — 13 fr. pour 1 an.

On ajoutera, pour frais de poste, 2 c. par numéro, pour le département; et 4 c. hors du département.

Ce prix sera augmenté aussitôt que le nombre des 500 souscripteurs sera atteint.

Ce journal paraît les mercredi et samedi soir. — Les abonnements se paient d'avance, et doivent partir du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

DES TRAVAILLEURS,



Journal de la Fabrique de Lyon et du Progrès social.

AVIS.

Ce journal s'adresse à toutes les classes de Travailleurs. Il n'est pas le journal spécial d'une industrie, mais celui de toutes.

DE LA

Coalition des Chefs d'atelier de Lyon,

PAR JULES FAVRE, AVOCAT.

M. Jules Favre a compris que ce n'était pas dans l'enceinte étroite d'un tribunal de police correctionnelle que la question de COALITION devait être décidée. Après avoir honorablement succombé sous l'application, que nous croyons avec lui erronée, de l'art. 415 du code pénal, il a eu l'heureuse idée d'élargir son auditoire, et de porter l'appel du procès au tribunal de l'opinion publique. La brochure que cet avocat vient de publier est, dans les circonstances actuelles, un service rendu à la société; mais le pouvoir saura-t-il l'apprécier? Par cet éloquent plaidoyer en faveur de la classe ouvrière, M. Jules Favre, connu déjà comme orateur et comme patriote, prend une place distinguée comme écrivain et publiciste. Nous nous bornerons à quelques citations prises au hasard; mais nous devons auparavant dire quelques mots pour ceux de nos lecteurs étrangers à la fabrique d'étoffes de soie.

Après avoir vainement cherché dans le gouvernement la protection qui leur était due, les ouvriers en soie, provoqués au combat, furent vainqueurs en novembre 1831; mais faute d'hommes politiques pour diriger leur victoire, ils en furent embarrassés, et déposèrent sans contrainte des armes que le hasard leur avait mis à la main. Ils reconurent en même temps que la force brutale, qui ne donne jamais le droit, peut aussi le compromettre lorsqu'il existe, et ils demandèrent à un principe puissant et légal, celui d'association, une force capable de résister pour l'avenir à toutes les exigences. Les compagnons s'associèrent sous le nom de *Ferrandiers*; les chefs d'atelier sous celui de *Mutuellistes*. Nous n'avons qu'un reproche à faire à ces sociétés, c'est d'avoir emprunté à d'autres temps des formes que le nôtre repousse, c'est d'avoir cru le secret nécessaire. Partisans sincères des associations, nous aimons qu'elles se montrent au grand jour, et que leurs statuts soient publics et avoués comme leurs chefs. C'est peut-être le seul moyen de déjouer les trames de la police qui n'a de prise que dans les réunions occultes; aussi la police se plaît à grossir les ombres du mystère, certaine qu'elle est de trouver quelque part le fil d'Ariane. Nous ne doutons pas que bientôt toutes les sociétés suivront l'exemple de celles *Aide-toi, le ciel t'aidera, et des Droits*

de l'Homme. La marche constante de l'esprit humain nous donne lieu d'en avoir l'espérance fondée. Revenons à la question. Les sociétés des Mutuellistes et des Ferrandiers étant organisées, on le sent, l'arbitraire était vaincu. Les ouvriers s'émancipaient de fait; les négociants devaient donc se résoudre à traiter avec eux sur le pied d'une égalité parfaite, la misère et l'isolement n'étant plus là pour faire pencher la balance en faveur des hommes d'argent. Au mois de juillet dernier, de nombreuses commandes furent faites: la fabrique de Lyon eut par conséquent une grande activité, l'augmentation des salaires devait en être la suite. Il y eut bien quelque augmentation: mais non-seulement elle ne fut pas ce qu'elle aurait dû être, mais elle ne fut pas égale partout, et une anomalie choquante exista dans les mêmes ateliers dont les métiers travaillaient pour divers marchands. La lettre du compagnon Trillat, insérée dans le N. 27 de *l'Echo de la Fabrique*, en fait foi et expose l'inconvénient qui en résulte: « Quel moyen reste-t-il, dit M. Trillat, aux ouvriers pour ramener à la raison des hommes placés au dessus d'eux par leur position sociale et leur fortune, mais qu'aveuglent l'égoïsme et la cupidité? » C'est sans doute à cette lettre seule, qui mit son nom en évidence, que ce compagnon a dû son arrestation et les douceurs qui l'accompagnèrent, le *cachot* et le *secret*. Nous avons signalé, dans le temps, ces rigueurs contre un prévenu. Eh bien! ce prévenu était innocent, aucune charge n'a été produite contre lui à l'audience. On n'a pas même admis son avocat à plaider.

Quel moyen reste-t-il, disait Trillat: ce moyen, c'était l'association. Si le travail ne produit pas le salaire, la désertion du travail en est la conséquence immédiate. Les ouvriers quittèrent les ateliers. Ici se présentait une question préjudicielle: le travail pouvait-il être abandonné de suite avant la confection de la pièce acceptée et en fabrication? M. Anselme Petetin, rédacteur en chef du *Précurseur*, traita cette question avec la haute raison et surtout la bonne foi qui le distinguent. Séduit, nous le pensons, par une idée de justice qui se présenta la première, il décida que non. Nous crûmes pouvoir opposer une opinion contraire (*Voyez l'Echo de la Fabrique N. 29, p. 236, et N. 30, p. 242*), et nous entrâmes à ce sujet dans une discussion consciencieuse, mais qui put paraître étrange à quelques-uns. *L'Indicateur Stéphanois* partagea nos principes, et reproduisit notre réponse au *Précurseur*, dans son numéro du 1^{er} août; M. Petetin ne répliqua pas. Nous devons cependant, pour être exacts, avouer que le nouveau gérant de *l'Echo de la Fabrique* a répudié notre doctrine dans sa profession de foi, et s'est rangé à l'avis des négociants contre les ouvriers, avis adopté, il est vrai, mais non soutenu itérativement par le *Précurseur*.



L'autorité vit dans la cessation simultanée du travail une coalition : elle fit arrêter, outre le compagnon Trillat, dont nous avons parlé, deux autres chefs d'atelier. Tous trois furent bientôt remis en liberté, mais seulement sous caution. Par suite de concessions réciproques, le travail avait repris; la justice cependant devait faire son cours, et quatorze citoyens vinrent devant le tribunal de police correctionnelle, répondre aux exigences de l'art. 415. Ils confièrent leur défense à M^e Jules Favre; elle ne pouvait être remise en de plus dignes mains. Nous renvoyons au compte-rendu de l'audience, rédigé par M^e Chanay, avocat, et inséré dans le N. 35 de l'*Echo de la Fabrique*. Nous regrettons que le plaidoyer de M^e Favre n'ait pas été sténographié, ou au moins recueilli en partie. Une peine légère fut appliquée à quelques-uns des chefs d'atelier, les autres et Trillat furent acquittés.

« Quelque légère que soit leur peine, dit M^e Favre, « le principe n'en a pas moins succombé, et je vous « lais le triomphe du principe.... Car ce procès est « un fait grave : il se rattache directement aux causes « qui tourmentent la société, et remuent jusqu'au fond « de ses entrailles des germes de vie ou de mort; il « intéresse la France entière, et surtout l'industrielle « et riche cité qui en a été le théâtre. Enfin, il faut « le dire, la décision des magistrats n'a rien terminé; « elle a proclamé l'illégalité d'une coalition, et la coalition subsiste. Elle a implicitement flétri la cupidité « des négocians qui font sur la main-d'œuvre de l'ouvrier un bénéfice exagéré, et la loi est impuissante « à réprimer ces dangereux abus, etc. »

Après avoir ainsi motivé l'importance de la question, M^e Favre trace avec un coloris malheureusement trop vrai l'état de la fabrique lyonnaise; il proclame cette grande vérité :

« L'homme n'est maître légitime que de ce qu'il a « gagné, tout le reste lui vient de la faveur d'une loi « qui pourrait être changée, tandis qu'on blesserait le « droit en le dépouillant du fruit de sa peine. » Nous reconnaissons avec plaisir que M^e Favre se range à notre avis sur le droit des ouvriers de cesser un travail mal rétribué, sans attendre l'achèvement des pièces commencées. Il établit que la société des Mutuellistes ne fut qu'un intermédiaire, un instrument de conciliation et de paix entre les négocians et les ouvriers, et que son intervention puissante et amie sauva peut-être la cité de nouveaux maux, en prévenant une collision qui aurait pu devenir sanglante. M^e Favre soutient ensuite que l'art. 415 du code pénal n'est dans aucun cas applicable aux chefs d'atelier. Nous reproduirons ailleurs ce passage qui vient à l'appui de l'opinion semblable que nous avons émise dans le N. 8 (p. 57) de l'*Echo de la Fabrique*. Ce qui rend précieux le travail de cet avocat, ce sont les tableaux qu'il y a insérés, et qui démontrent d'une manière irrécusable l'état de misère dans lequel la classe des ouvriers en soie se trouve réduite par l'abaissement du salaire. Ces tableaux utiles à consulter formeront une page intéressante de l'histoire du prolétariat. M^e Jules Favre apprécie la concurrence fille d'un principe juste, la *liberté illimitée du commerce*, mais qui, exploitée par de viles passions, est au commerce ce que la licence est à la liberté de la presse, pour nous servir d'une comparaison empruntée à notre brillant écrivain.

Nous bornerons là ce compte-rendu; car s'il nous fallait citer tous les passages qui mériteraient de l'être, nous aurions à transcrire cette brochure. Nous en recommandons la lecture aux ouvriers, nous la recommandons aussi aux négocians, et surtout à ceux qui gouvernent; tous y trouveront un enseignement salutaire. Honorée des injures du *Courrier de Lyon*, elle a été dignement appréciée par tous les autres journaux. L'*Echo de la Fabrique* est le seul qui n'ait pas jugé convenable, nous ignorons pourquoi, de lui consacrer un article (1); c'était cependant sa spécialité. Puisque nous venons de citer ce journal, nous relèverons une erreur légère de M^e Jules Favre. L'*Echo de la Fabrique* n'est

L'*Echo de la Fabrique*, comme nous le disons, n'a rendu aucun compte de cet opuscule. Il a seulement, dans son numéro du 10 octobre, répondu à une assertion du *Courrier de Lyon*.

pas sorti de la catastrophe de novembre : il fut fondé au mois d'octobre 1831, par M. Falconnet et plusieurs chefs d'atelier, aujourd'hui actionnaires et fondateurs de l'*Echo des Travailleurs*. Marius Ch..... G.

SUR LE BANQUET INDUSTRIEL

De l'*Echo de la Fabrique*,

QUI DEVAIT AVOIR LIEU LE 5 NOVEMBRE.

Si l'*Echo de la Fabrique* et, à son instigation, la *Glanuse* n'avaient pas eu recours à la calomnie pour expliquer les causes de la retraite de M. Chastaing des fonctions gratuites qu'il a honorablement remplies pendant long-temps, et cela, dans un misérable intérêt de parti (1), que même, avec un peu d'adresse et, pour mieux dire, de bonne foi, on aurait pu mettre à couvert; nous ne nous inquiéterions nullement d'indiquer ces causes. Nous y sommes véritablement forcés par l'intempérance de langage de ceux qui se sont posés nos adversaires, en haine d'un homme qui doit se trouver fier d'inspirer autant de jalousie à ses rivaux politiques. Nous n'aurons pas de grande discussion à soutenir, à moins qu'on ne veuille nier l'évidence : les faits viennent à l'appui de ce qui a été avancé dans notre prospectus; ils viendront chaque jour d'avantage, et qu'on ne croye pas que nous nous en réjouissons, loin de là. Notre intention était bien arrêtée de ne pas nous occuper de l'*Echo de la Fabrique*, et; satisfaits d'avoir montré au public les véritables motifs de la création de l'*Echo des Travailleurs*, nous aurions eu garde d'engager une polémique insignifiante et fastidieuse; mais puisqu'on nous a forcés de nous y livrer, nous ne pouvons moins faire que de signaler la non réussite du banquet industriel proposé pour le second anniversaire de la fondation de l'*Echo de la Fabrique*. L'année passée, à pareil jour, trois cents convives se réunirent dans un esprit d'harmonie et de progrès. Cette fête eut du retentissement, il fallut la défendre contre les attaques d'un journal ministériel de Paris; elle fut signalée comme le programme d'une ère nouvelle, et l'on avait raison, car elle était la première qui avait lieu sous les auspices du journalisme et de l'industrie réunis. M. Chastaing l'avait ainsi conçue, et personne n'eut de la répugnance à s'associer à lui; il reçut une lettre amicale de M. Granier pour s'excuser de ne pouvoir y assister; M. Alexandre Bret y représenta le *Précurseur*, et dans son toast au *courage civil*, M. Chastaing fut universellement applaudi. Prévoyant sans doute l'avenir, M. Bouvery en porta un à la *concorde*. Vaines paroles!.....il n'y avait à cette époque cependant guère plus de 40 actionnaires. Aujourd'hui leur nombre approche de 100, et 60 billets seulement étaient acceptés mardi dernier : aussi, la commission exécutive, qui avait déclaré que ce banquet n'aurait pas lieu si l'on était moins de 200, a-t-elle décidé la suppression de cette fête industrielle. Voilà la vérité...voilà ces *circonstances imprévues* qui ont empêché le banquet; c'est un pas fait en arrière et cela nous afflige. Triste résultat des discordes.... nous le déplorons amèrement, et nous l'aurions passé sous silence si l'on n'avait pas été injuste envers un des nôtres. SIGAUD.

(1) Nous sommes convaincus que le désir de nier les dissensions survenues entre les actionnaires de l'*Echo de la Fabrique* a été d'abord le seul motif qui a animé la *Glanuse*; ensuite, une haine personnelle est venue s'y joindre, car la haine seule peut expliquer tant d'acharnement. Nous sommes donc loin de croire qu'un motif d'intérêt ait put surgir incognito. Nous repoussons à cet égard l'idée de ceux qui ont cru l'apercevoir dans la tendance de cette feuille, depuis que M. Bernard gère l'*Echo de la Fabrique*; à traiter les questions industrielles; tendance qui, selon ces personnes, s'allie mal avec l'intérêt qu'elle paraît porter à l'*Echo de la Fabrique*.

Les personnes qui ne voudraient pas s'abonner au présent journal sont priées de refuser le prochain Numéro, autrement nous les considérerons comme abonnés.

Nous publions la lettre suivante de M. CHASTAING :

Au Gérant.

3 novembre 1853.

Monsieur,

Cédant aux sollicitations d'amis communs, je renonce à publier la lettre que j'avais adressée au gérant de *l'Echo de la Fabrique*. Qu'il me sache gré ou non de ce procédé peu m'importe. Les injures qu'il m'a adressées sont peut-être le salaire des éloges qu'il a reçus du *Courrier de Lyon*. De la part de ce dernier journal aucune attaque ne m'aurait étonné, car j'ai mérité sa haine et celle de son parti; mais de la part de tout autre on ne peut le concevoir. Eh bien ! le croira-t-on, j'ai été attaqué par *la Glaneuse* avec une violence inouïe ; *la Glaneuse* n'a fait que prêter trop légèrement, j'aime à le croire, ses colonnes à un homme qui est mon ennemi personnel, ou s'en est rendu l'instrument. Vous m'avez accompagné au bureau de *la Glaneuse* avec les citoyens *Falconnet* et *Berger*, je n'ai pu, vous le savez, malgré mes instances, obtenir le nom de l'auteur de l'article dirigé contre moi. *Nous sommes tous solidaires*, a-t-on répondu. Que des écrivains se déclarent solidaires pour les doctrines émises par un journal ; qu'ils présentent à la justice un seul homme responsable pour épuiser les vindictes du parquet, cela est naturel ; mais solidaires pour des injures, solidaires pour un article diffamatoire..... se retrancher derrière la fiction légale d'un gérant pour déverser à son aise et sans risques le poison de la calomnie, c'est une véritable infamie. Je dois donc, et c'est ce que je fais, séparer *la Glaneuse*, journal dont je partage les principes, de l'homme qui s'est rendu contre moi le complaisant écho de la calomnie. Il ne dépend pas de lui, quelqu'acharné qu'il puisse être, de me faire perdre l'estime de ceux qui me connaissent. Je déclare donc, pour en finir, que je tiens cet anonyme pour un CALOMNIATEUR. Qu'il ne prenne pas ma modération pour de la crainte : dois-je rendre un gérant responsable des écarts d'un autre que lui ? Cependant ce gérant est averti. Qu'il n'oublie pas la responsabilité qui pèse sur lui ; qu'il n'oublie pas que la loi protège l'honneur des citoyens. Signataire de *la Glaneuse*, qu'il la maintienne dans la ligne honorable où ses prédécesseurs, MM. Wormser et Granier, l'ont fait entrer ; qu'il cesse d'en faire un porte-voix de calomnie, tantôt contre M. Anselme Petetin, tantôt contre M. Micol, aujourd'hui contre moi. M. Petetin a méprisé les injures qui s'adressaient à lui ; force a été de faire réparation au second. J'aurais peut-être dû imiter le silence du rédacteur du *Précurseur*, car le mépris est la seule arme à opposer à des injures imméritées et dont l'exagération indique suffisamment la source d'où elles partent, et le but qu'on aurait voulu atteindre.

Les hommes honnêtes, et surtout les patriotes, apprécieront ma conduite en cette circonstance.

Marius CHASTAING.

Note du Gérant. — Puisse ce débat fastidieux se terminer enfin. Le public est las de ces questions d'animosité personnelle ; y consacrer les colonnes d'un journal, ce n'est pas user, mais abuser de la presse. L'intérêt public réclame notre temps et celui de nos confrères. Que *la Glaneuse* veuille bien ne pas l'oublier : à elle permis d'avoir ses affections, ses antipathies ; qu'elle soit juste à notre égard comme nous le serons au sien, nous ne demandons pas autre chose.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Séance du lundi 4 novembre 1853.

Une seule cause a présenté un intérêt général, celle de Jouvenet, passementier, contre Petit et Didier, négociants. Ces derniers ont fait monter à Jouvenet un métier de rubans satin broché quatre las, au prix de 1 fr. 75 cent. l'aune, en lui assurant que l'on pouvait faire de deux aunes à deux aunes et demie. Jouvenet prétend ne pouvoir fabriquer qu'une aune et demie ou deux aunes au plus. Il demande une augmentation de prix ou un défraiement. Le conseil a gardé l'échantillon, et a renvoyé la cause à huitaine, pendant lequel temps

il fera une enquête. Il a engagé les négociants à rapporter la preuve que d'autres métiers faisaient plus de deux aunes ; et attendu que Jouvenet et plusieurs de ses confrères qui font le même article pour la même maison ont cessé de travailler, il l'a invité à continuer le travail, promettant que justice serait faite. Nous rendrons compte du résultat.

Moyen d'amortir le bruit des enclumes.

Un forgeron de Milan, nommé *Ponti*, a trouvé ce moyen : il consiste à suspendre par un anneau, à l'une des bigornes ou extrémité de l'enclume, un bout de chaîne en fer qui, se balançant librement, détruit en partie les vibrations sonores.

Moyen d'écrire avec de l'eau.

Prenez trois parties de sulfate de fer calciné à blanc, deux parties de noix de galle et une partie de gomme arabique : réduisez le tout en poudre impalpable, frottez le papier avec cette poudre et une patte de lièvre ; écrivez ensuite avec de l'eau, et vous aurez des lettres noires. (A Lyon, Cours de Chimie, t. 2, p. 245).

ANECDOTE.

LE PRINCE ET LE MÉDECIN.

On raconte que le duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre, qui se rend en Allemagne pour consulter un célèbre oculiste sur la presque cécité dont son fils est atteint, avait fait demander l'oculiste près de lui, mais que le fier disciple d'Esculape refusa de se rendre à sa prière, attendu que sa nouvelle pratique, duc de sa profession, prince de son métier, et n'ayant par conséquent rien à faire, pouvait se déranger, tandis que lui se devait tout entier à sa clientèle. (Courrier Français).

Lectures Proletaires.

Suite (Voy. l'ECHO DE LA FABRIQUE, nos 44, 45, 46, 51, 55, 56, 57, 58 et 60 de 1852, et 1, 2, 4, 5, 7, 8, 23, 25 et 31 de 1853.)

Lorsque nous primes la rédaction de l'ECHO DE LA FABRIQUE, nous crûmes devoir insérer sous ce titre quelques-unes des pensées les plus saillantes de tous les philosophes et auteurs connus. Notre but était d'éveiller l'imagination, d'exercer le jugement et de donner aux ouvriers le goût et le besoin de la lecture. Nous ne jugeâmes pas nécessaire de nous assujettir à aucun ordre, la monotonie n'aurait pas manqué d'arriver à la suite ; chaque pensée étant isolée doit être méditée à part. Cette innovation, généralement appréciée, a été reproduite par plusieurs journaux, tels que le Magasin Pittoresque, etc., etc. Nous continuerons donc, lorsque l'espace le permettra, de donner sous le même titre un choix varié et instructif extrait de nos lectures. Nous commençons aujourd'hui.

.. Veut-on élever un magnifique monument ? Il faut, avant d'en jeter les fondemens, faire le choix de la place, abattre les masures qui la couvrent, en enlever les décombres. Tel est l'ouvrage de la philosophie ; qu'on ne l'accuse plus de ne rien édifier.

(Helvétius.)

.. Sachez que l'œil de l'Eternel parcourt l'univers et ne s'arrête qu'aux lieux où son nom est béni.

(Anonyme.)

.. Toute insurrection assujettit ceux qui la font à deux devoirs : le premier est de montrer au peuple qu'elle était indispensable pour sauver la constitution ; le second est de prouver que chacun de ceux que le mouvement révolutionnaire a frappé, était véritablement et individuellement coupable. (Carnot.)

.. Les sophistes ont ébranlé l'autel, mais ce sont les prêtres qui l'ont renversé.

(J.-J. Regnault-Warin.)

.. La fortune est femme ; elle chérit les premières années de la vie. A peine a-t-on mis un pied devant l'autel de la déesse, qu'on se trouve avoir la barbe grise. (L. S. Mercier.)

.. L'homme est usé dans la société comme ces pièces d'argent qui, à force de circuler, perdent leur empreinte. (Diderot.)

Nouvelles générales.

COLMAR : — Une émeute a éclaté dans cette ville les 26, 27, 28 et 29 octobre dernier, contre l'administration des droits-réunis. Des troupes sont arrivées le 30 octobre dans cette ville, dont la garde nationale, dit-on, va être dissoute.

Coalitions d'ouvriers. — **CAEN** : Les ouvriers menuisiers se sont réunis et demandent que la journée de travail soit de 8 heures au lieu de 9.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN : — Les ouvriers tailleurs sont coalisés pour obtenir une augmentation de salaire.

PARIS : — Trois cents ouvriers fondeurs se sont réunis le dimanche 27 octobre, dans un banquet, en reconnaissance de l'acquiescement de ceux d'entr'eux qui étaient prévenus de coalition. Des toasts ont été portés à la liberté du travail.

Les ouvriers tailleurs coalisés sous le nom de *Société philanthropique* se sont réunis le 29 octobre, à la barrière du Maine, au nombre de plus de trois mille; ils ont mis les fonds de la société à la disposition du conseil qui la représente, à l'effet de créer un établissement de travail afin d'éviter, à l'avenir, les inconvénients qui résultent pour eux de la morte-saison.

Les bijoutiers demandent la réduction d'une heure de travail.

Les garçons boulangers se coalisent également pour obtenir que leur salaire soit reporté au taux où il était en 1817: les maîtres boulangers ont nommé des syndics pour discuter le tarif proposé par les ouvriers.

La commission des ouvriers cordonniers ayant terminé son travail au sujet de la relation du prix du salaire, a convoqué ses camarades pour le 4 novembre, à la barrière de Roche-Chouart. Les cordonniers sont réunis sous le titre de *Société d'amitié fraternelle*.

Presse parisienne. — Depuis la nomination de Louis-Philippe comme roi des Français, la presse parisienne a subi 411 procès, sur lesquels 143 condamnations sont intervenues et ont produit 65 ans 2 mois de prison et 301,555 fr. 55 c. d'amende, dont la *Tribune* supporte à elle seule 18 ans, 2 mois, 2 jours de prison et 82,474 fr. 62 c. d'amende.

Presse provinciale. — **MOULINS**: Achille Roche, rédacteur-gérant du *Patriote de l'Allier*, prévenu d'attaque contre l'inviolabilité royale et d'offenses publiques envers le roi, a été acquitté. Il était défendu par son ami le savant Trélat, rédacteur du *Patriote du Puy-de-Dôme*.

NIORT : — M. Beaugier, gérant de l'*Indépendant*, journal républicain, prévenu d'avoir excité au mépris et à la haine du gouvernement en publiant les toasts d'un banquet, a aussi été acquitté.

L'AVENIR.

En ces jours malheureux de comédie infame,
Beaucoup allaient criant, le désespoir dans l'ame : —
« Malheur! malheur à nous !
» La sainte liberté n'a point chez nous de temple;
» Quand prête à se lever l'Europe nous contemple,
» Nous restons à genoux ?
» Nos libertés s'en vont, et nos gloires sont mortes !
» Les rois, incessamment, vont frapper à nos portes ;
» Le Cosaque maudit
» Est prêt à se ruer sur notre belle France :
» C'est notre sang qu'il veut pour dérouiller sa lance!.....
» Alors tout serait dit!.....

Peur que de notre sang le Cosaque s'abreuve?....
Peur... mais c'est donc que vous croyez la France veuve
De ses meilleurs enfants,
Pour que le Russe, un jour, bivouaque sur la Seine,
Et que l'histoire, encore, offre pareille scène
A ses pas triomphants?

Allez! n'ayez pas peur que le progrès succombe
Sous les coups du passé dont nous creusons la tombe;
Tout marche à l'avenir!
Le progrès un instant peut reposer son aile,
Mais jamais s'arrêter sur la route éternelle
Des siècles à venir. —

Eh qu'importe, mon Dieu, que la meute royale
Contre le temps s'insurge, et se jette, immorale,
Au devant de nos pas?
Qu'importe? le temps voit sans pitié sa démence,
La repousse du pied, poursuit son œuvre immense,
Et ne s'arrête pas!

Qu'importe que les rois nous aient voué leurs haines?
Qu'importe que dans l'ombre ils nous forgent des chaînes,
Et de nouveaux malheurs?.....

Aujourd'hui, voyez-vous, tous les peuples sont braves;
On ne les bride plus comme de vils esclaves,
Car ils se font majeurs!

Voyez tomber les rois dans nos vastes tempêtes!
Toutes les nations lèvent enfin leurs têtes,
Sublimes de fierté!

Italie! Allemagne! Espagne! tout remue!
C'est un écho sans fin! toute la terre émue
Crie à la liberté!

Oh! l'avenir est beau! — C'est la joie infinie!
C'est un vaste concert de divine harmonie!
C'est un rêve de feu!

Des jeunes nations c'est l'arche d'alliance,
C'est un hymne éternel d'amour, de délivrance,
Une louange à Dieu!

Oh! l'avenir est beau! — C'est un ciel sans nuages!
C'est un port vaste et sûr, à l'abri des orages,
Un monde sans douleur!

C'est l'immense banquet auquel Dieu nous convie,
Où l'univers entier viendra puiser la vie,
L'amour et le bonheur! —

Frères, en vérité, je dis que voici l'heure:
Rejoisissez-vous donc, car la royauté pleure;
Les temps vont s'accomplir!

Si les rois sont debout, la monarchie est morte;
La république est là, qui frappe à notre porte:
Frères, courons ouvrir!

Mes frères! si les grands sont grands et vous dépassent,
C'est que vous inclinez la tête quand ils passent....
Pourquoi donc à genoux?

Voulez-vous être grands comme furent vos pères,
Et plus grands qu'eux encore, et fuir vos misères!
Esclaves! levez-vous!

E.-J.-F. DESJARDIS.

Lyon.

M. Granier a obtenu son transfert à Lyon pour quelques jours.

— M. Monfalcon, rédacteur en chef du *Courrier de Lyon*, a reçu la croix-d'honneur. *Rien qu'une, c'est bien peu.*

— Dimanche dernier, une commémoration funèbre a eu lieu sur la tombe du général Mouton-Duverney, mort victime de la terreur de 1815. Le commissaire de police Menouillard, ayant voulu arrêter un orateur qui prononçait un discours, a été chassé du cimetière.

— Les électeurs du conseil général du département sont convoqués pour le 23 de ce mois, et ceux des deux conseils d'arrondissement pour le 25.

CANCANS.

*** St-Bernard a prêché dans le désert.
*** Qu'as-tu mangé à ton diner, Jacquot? Je n'ai pas dîné.

*** On avait envie de louer la Rotonde: on aurait pu tenir dans une chambre.

*** Que diable, vous voulez fêter la fondation et vous avez renvoyé les fondateurs? Soyez donc conséquens.

*** Ce n'est pas de savoir comment les prud'hommes dînent qu'il faut s'enquérir, mais comment ils votent; à moins qu'on ne prétende expliquer les votes par les dîners.

*** M. Communiqué serait-il par hasard un dîneur économe que chacun sait.

SIGAUD, gérant.

ANNONCES.

2,500 Francs

A placer par bonne hypothèque. — S'adresser à M. POIZAT, fabricant, place de l'Ours, n. 2.

De la coalition des chefs d'atelier de Lyon, par Jules Favre, avocat. Au bureau de l'*Echo des Travailleurs*, et chez Babeuf, libraire, rue St-Dominique. Brochure in-octavo de 45 pages. Prix: 75 c.